

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AIUTU ECCEZZIUNALE RILATIVE A L'APERTURA DI I
SITI IMMERSIVI E A U DUPPIAMENTU DI SCOLE
BISLINGUE DI U PRIMU GRADU, PER 2019-2020 -**

**DOTATION D'EQUIPEMENT EXCEPTIONNELLE
RELATIVE A L'OUVERTURE DES SITES IMMERSIFS ET
AUX DEDOUBLEMENTS DE CLASSES BILINGUES DANS
LE PREMIER DEGRE, POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-
2020**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'enseignement bilingue français-langues régionales est reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale comme « un outil de développement intellectuel, linguistique et culturel ». Par ailleurs, ce système d'enseignement, qui tend à la parité horaire entre les deux langues, vise à faire parvenir les élèves à une véritable maîtrise linguistique.

La politique conduite en partenariat entre la Collectivité de Corse et l'Éducation nationale vise à généraliser progressivement cet enseignement.

La convention d'application du Contrat de Plan, relative au développement de la langue corse 2016-2021, permet d'apporter une aide aux sites bilingues du premier degré qui prend la forme de dotations d'équipement. Cette dotation prend en compte les ouvertures de filières bilingues, les extensions de filières, les projets pédagogiques. Cette aide figure dans le règlement des aides pour le développement, la promotion et la diffusion de la langue corse (Fiche 1.1.1 - Règlement des aides, délibérations n° 15/037 AC du 13 mars et n° 15/080 AC du 16 avril 2015).

Un appel à projets annuel est lancé par les autorités académiques en accord avec la Collectivité de Corse.

D'une part, les projets retenus correspondent aux orientations de la CdC, d'autre part, ils ont reçu l'aval pédagogique de l'IEN de circonscription et l'IEN LCC. Les fonds sont versés aux communes.

Ainsi, pour les dotations dites « classiques » des filières bilingues pour l'année scolaire 2019-2020 le Conseil Exécutif a récemment approuvé un rapport d'individualisation sur ma proposition.

Cette année, outre les ouvertures et extensions de sites bilingues, il est à noter :

- d'une part l'ouverture d'une maternelle immersive à l'école de U Viscuvatu et la création d'un site immersif à A Munacia. Ces sites mettront en place l'expérimentation d'un apprentissage linguistique à l'école où la langue corse sera à la fois langue enseignée et langue principale d'enseignement dans la majorité des matières, au sein d'un environnement scolaire adapté. Cette mesure figure dans la convention Etat-Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021.
- d'autre part, les dédoublements des CP bilingues sont au nombre de 16 à l'échelle académique, 13 dans le Pumonti et 3 dans le Cismonte.

Le règlement des aides actuel ne prévoit pas de dotation pour les sites immersifs et les dédoublements de classes bilingues.

En attendant une adaptation de ce règlement, et compte tenu de leur importance dans le cadre du développement de l'enseignement de la langue dans le premier degré, il apparaît nécessaire d'apporter une aide exceptionnelle à ces situations nouvelles. Les fonds seront, comme pour les dotations d'équipement traditionnelles, versés aux communes.

Ainsi, je vous propose de :

- soutenir la mise en place de l'expérimentation d'un apprentissage de la langue corse reposant sur l'immersion linguistique pour les 2 écoles qui se sont portées volontaires,
- porter une aide spécifique aux CP et CE1 bilingues dédoublés, pour l'année scolaire 2019-2020, en accordant une aide exceptionnelle d'un montant de 32 000 €.

Les dotations correspondantes sont détaillées dans le tableau joint ci-dessous.

Je vous propose d'accorder aux communes concernées une aide d'équipement exceptionnelle relative à l'ouverture des sites immersifs et aux dédoublements de classes bilingues dans le premier degré, pour un montant de 32 000 €, au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**OUVERTURES DE SITES IMMERSIFS ET DE DOUBLEMENTS DE CLASSES BILINGUES
A L'ECHELLE ACADEMIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020**

Communes	Ecoles	Ouvertures sites immersifs - classes dédoublées	Nombre	Montant dotation accordée	
CISMONTE					
PENTA DI CASINCA (I FULELLI)	Scola Viscuvatu paese - Viscuvatu	ouverture maternelle immersiv	1	4 000,00 €	
	Scola Viscuvatu paese - Viscuvatu	Dédoublement de CE1 (1 cl)	1	1 500,00 €	
	Scola elem I Fulleli	Dédoublement de CE1 (1 cl)	1	1 500,00 €	
	Scola elem Prunelli - Prunelli di Fium'orbu	Dédoublement de CE1 (1 cl)	1	1 500,00 €	
TOTAL				8 500,00 €	
CORSE DU SUD					
Communes	Ecoles	Ouvertures sites immersifs - classes dédoublées		Montant dotation accordée	
AIACCIU	Cannl	Dédoublement de CP bilingue RS 2019	1	1 500,00 €	
	Petralba elem	Dédoublement de CE1	2	3 000,00 €	
	San Ghjuvà 3		Dédoublement de CE1 RS 2019	1	1 500,00 €
			Dédoublement de CP bilingue RS 2019	1	1 500,00 €
	Saline 6	Dédoublement de CE1	1	1 500,00 €	
	Simone Veil	Dédoublement de CE1	1	1 500,00 €	
MUNACIA		Création de site immersif	1	4 000,00 €	
PORTIVECHJU	MT, Marcellesi elem	Dédoublement de CE1	2	3 000,00 €	
	PV1	Dédoublement de CE1	1	1 500,00 €	
	Trinita	Dédoublement de CE1	1	1 500,00 €	
PRUPRIA	Prupria elem	Dédoublement de CE1	1	1 500,00 €	
SARTÈ	Sartè elem	Dédoublement de CE1	1	1 500,00 €	
TOTAL				23 500,00 €	
MONTANT TOTAL DE LA DOTATION				32 000,00 €	